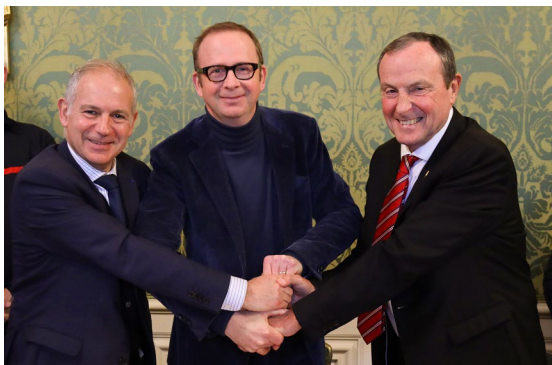


LA PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER, LE DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD ET LE SDIS 41 SIGNENT UN PARTENARIAT INÉDIT



Forts de travaux communs menés depuis plus d'un an, le Domaine national de Chambord et le SDIS 41, sous le patronage de la préfecture de Loir-et-Cher, ont souhaité concrétiser et formaliser un partenariat par la signature d'une convention le 19 février 2024. Ce format de convention de partenariat est unique en France.

Photo : signature de la convention à Chambord le 19 février 2024. De gauche à droite : Pierre Dubreuil, directeur général du Domaine national de Chambord, Xavier Pelletier, préfet du Loir-et-Cher et Philippe Sartori, président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 41).

UNE CONVENTION UNIQUE EN FRANCE

Les travaux préparatoires à l'élaboration de cette convention entre le Domaine national de Chambord et le SDIS 41 ont servi de socle pour la définition d'une convention cadre de partenariat. Ce modèle a notamment été repris avec le Château de Blois - Maison de la Magie et des travaux communs devraient débiter prochainement avec le Domaine de Chaumont-sur-Loire. Le partenariat repose sur quatre axes :

- La gestion des risques : expertises, conseils et accompagnement sur l'étude de problématiques spécifiques se rapportant aux thématiques de prévention et de prévision (incendies, grands événements, plans de protection, réglementations, etc.) ;
- La sensibilisation : actions de sensibilisation sur la thématique de protection des biens culturels ;
- Les opérations : définition et formalisation de protocoles d'intervention communs afin d'optimiser les interactions entre le service de sécurité de l'établissement, les équipes intervenantes et la chaîne de commandement du SDIS, avec notamment la conception commune d'un plan ETARÉ/plan de sauvegarde des biens culturels, ainsi qu'un calendrier annuel d'exercices conjoints ;
- La formation : échange d'expertises et d'expériences dans le cadre d'un développement des compétences réciproques.

CONTEXTE

Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) est un document structurant fixant les objectifs du SDIS afin de répondre au mieux aux besoins de sécurité de la population. Adopté en décembre 2022 pour une période de cinq ans, il fixe 105 préconisations, partagées en quatre grands domaines : le risque courant, le risque complexe, les indicateurs de la couverture et de la réponse opérationnelle et la culture de la sécurité civile et de la citoyenneté.

Les préconisations spécifiques à la protection du patrimoine incluent :

- La poursuite des actions de conseil aux propriétaires et gestionnaires de châteaux et édifices pour l'élaboration de leurs Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) ;
- L'identification et le référencement des sites et lieux présentant un intérêt patrimonial en lien avec les collectivités, propriétaires, services ressources (DRAC, ABF...) ;
- L'élaboration d'une doctrine départementale visant à répondre à la problématique de sauvegarde des œuvres lors de sinistres ;
- L'évaluation des besoins spécifiques (engins et matériels) permettant la mise en œuvre des actions de protection ;
- La poursuite de l'accompagnement du Domaine national de Chambord dans sa démarche d'amélioration du niveau de sécurité.

Le SDIS a donc identifié un besoin en termes de protection du patrimoine culturel, engendrant la création d'une mission spécifique au sein du groupement de gestion des risques. Le partenariat entre le Domaine national de Chambord et le SDIS a débuté il y a 18 mois. Les travaux entrepris ont permis :

- La réalisation d'un audit de prévention et défense extérieur contre l'incendie ;
- La rédaction, en cours de finalisation du cahier des charges d'exploitation, qui devrait être validé en sous-commission départementale prochainement (formalisation d'une recommandation de la MISSA - Mission d'inspection du ministère de la culture) ;
- D'initier la réalisation d'un plan ETARE / PSBC numérique avec un objectif de finalisation pour la fin du premier semestre 2024.